

CONSEIL et ASSISTANCE CHÔMAGE

Depuis le 1^{er}
janvier 2022,
dans le cadre
de la mission
de conseil en
organisation,
le Centre de
Gestion de
l'Eure propose
aux
collectivités et
EPCI

une
prestation de
conseil et
assistance
chômage.



Type de prestation	tarification	
	Affiliés	Non affiliés
Calculs d'indemnisation chômage (tarif forfaitaire par dossier de bénéficiaire chômage) <i>Le calcul d'indemnisation ne sera pas facturé si un calcul estimatif a été réalisé dans un délai de moins de 6 mois</i>	279 €	529 €
Calculs estimatifs d'une indemnisation chômage (tarif forfaitaire par dossier de bénéficiaire chômage)	279 €	529 €
Calculs d'une activité réduite ou maintien d'une activité conservée avec une allocation chômage (tarif forfaitaire par dossier de bénéficiaire chômage et par mois)	69,75 €	132 €
Calculs de revalorisation des allocations chômage (tarif forfaitaire par dossier de bénéficiaire chômage et par revalorisation)	69,75 €	132 €

Comment souscrire à la mission ?

1. Prise d'une délibération autorisant le maire ou le président à signer la convention d'adhésion
2. Signature de la convention d'adhésion à la mission CONSEIL et ASSISTANCE CHÔMAGE
([modèle téléchargeable ici](#))